

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 7 juillet 2020

## **INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL**

Suite à la démission de Monsieur François JAOUEN, Monsieur Patrice COATANEA est installé et le tableau de composition du conseil est modifié.

## **FORMATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AUPRES DES ORGANISMES INTERCOMMUNAUX :**

Suite à l'installation du nouveau conseiller, il convient de modifier la composition des commissions et des représentations extérieures. Le Conseil décide à l'unanimité que Patrice COATANEA remplace François JAOUEN dans les commissions et les représentations extérieures.

## **REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL**

Le conseil approuve par 15 voix pour, 2 contre, 2 absentions le règlement intérieur qui régit le fonctionnement de l'assemblée.

## **REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMANDE PUBLIQUE**

Le conseil approuve à l'unanimité le règlement intérieur de la commande publique qui fixe les règles d'achat et le rôle de la commission achat.

## **COMMISSION DES IMPOTS DIRECTS**

Le conseil fixe à l'unanimité la liste des contribuables qui sera adressée aux services fiscaux chargés d'établir la liste définitive des membres de cette commission.

## **TABLEAU DES EMPLOIS**

Le conseil, à l'unanimité, modifie le tableau des emplois pour l'adapter aux différentes modifications intervenues dans le personnel communal : départ par mutation, retraite, promotion....

## **CONTRAT APPRENTISSAGE**

Le conseil autorise à l'unanimité le maire à signer un contrat d'apprentissage entre le CFA de Kerliver, un jeune en contrat aidé et la commune, pendant 1 an pour viser un BPA.

## **CONTRAT AIDE**

Le conseil autorise le maire à recruter un emploi aidé au sein de l'équipe enfance, sur la base de 20h/semaine, pendant 1 an renouvelable, base du SMIC. Le précédent contrat arrive à échéance début 2021.

## **MODIFICATION DU COMPLEMENT INDIVIDUEL DU RIFSEP**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier la périodicité du Complément Individuel qui pourra intervenir.

## **DECISIONS MODIFICATIVES DU BUDGET**

Le budget a été voté avant les élections et la crise sanitaire ; il a des conséquences sur les finances publiques en terme de dépenses et de recettes. Un point précis sera fait d'ici la fin de l'année car les partenaires n'ont pas tous répondu et les décisions de ce conseil impacteront les finances. Pour autant, certaines décisions prises nécessitent une modification du budget. C'est le cas du fonds de soutien aux commerces (+ 6 000 €) et le programme de voirie qui augmente de 100 000 € au BP. Le conseil, à l'unanimité, approuve cette modification du Budget Primitif.

## **FONDS DE SOUTIEN AUX COMMERCES**

Le maire rend compte de la participation de la commune au fonds de soutien aux commerces mis en place avec Pays d'Iroise communauté. Dans le contexte de la crise du COVID-19, qui touche particulièrement les très petites entreprises, la Communauté de communes du Pays d'Iroise et ses communes membres ont décidé de se mobiliser en activant un fonds d'urgence destiné à soutenir les petites entreprises commerciales et artisanales indépendantes contribuant à l'offre de services de proximité, disposant de locaux commerciaux, et ayant subi une fermeture administrative. Après instruction des dossiers, une subvention de 1 500 € est attribuée au titre de ce dispositif. Cette aide est cofinancée à parité par la Communauté de communes du Pays d'Iroise et la commune. Sur Ploumoguer, 6 dossiers ont abouti pour le moment.

## **AMORTISSEMENT DE CETTE AIDE**

Le conseil approuve à l'unanimité la durée de 5 ans pour amortir cette aide économique.

### **EXONERATION LOYERS LOCATAIRES MAIRIE**

Pour faire face aux conséquences économiques de l'épidémie de coronavirus, l'Etat, les collectivités territoriales et les partenaires des entreprises se sont mobilisés pour informer et accompagner les acteurs économiques. Aussi, dès le début de la crise, la Commune a contacté les locataires pour mettre en place une suspension des loyers et des charges. Le conseil, par 15 voix pour et 4 abstentions, exonère les locataires de la commune de 2 mois de loyers et de charges locatives.

### **CONVENTION SDEF ECLAIRAGE DU FOOT**

Le conseil approuve la convention avec le SDEF pour la modernisation de l'éclairage du foot qui passera en LED pour un montant de 34 236,19 €.

### **PARTICIPATION A L'OGEC**

Le conseil approuve à l'unanimité, le versement de la participation à l'OGEC pour un montant de 50 507 €, correspondant au coût élève de l'école publique par le nombre d'enfants à St Joseph.

### **AVENANT CANTINE**

Le conseil approuve l'avenant qui modifie le contrat de prestation de livraison de repas avec 50 % de références qualité (produits locaux, bio local, commerce équitable...) à la place d'un repas bio par semaine.

### **TARIFS ENFANCE 2020-2021**

Le conseil approuve les nouveaux tarifs qui comprennent un alignement des tarifs du transport scolaire au niveau régional et un ajustement de 0.1 € du prix de la cantine.

### **MOTION PORTANT SUR L'ORGANISATION DU TRANSPORT SCOLAIRE**

Par courrier en date du 2 juin, la commune a appris une réorganisation du transport scolaire des collégiens à la rentrée 2020-2021. La Région organisatrice de ce transport par sa compétence dans ce domaine annonce outre un diagnostic du territoire avec le transporteur, une information aux cinq familles et le report d'une réunion avec la commune à cause de la crise sanitaire. Or, plus de cinq familles sont impactées et le Conseil interroge sur l'organisation de ce transport. Le conseil demande, à l'unanimité, que se tienne la réunion pour pouvoir échanger avec le service sur les refus d'arrêts, les circuits mis en place et que des solutions de création d'arrêt soient trouvées pour les familles en limitant au maximum la distance de déplacement des enfants.

### **AVIS INSTALLATION CLASSEE**

Le conseil émet un avis favorable sur ce dossier d'extension d'élevage porcin sur Plougonvelin

### **SUBVENTION VOILE SCOLAIRE ET CLASSE DE MER ET SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

Le conseil approuve à l'unanimité l'octroi d'une subvention de 11.5 € pour la voile et 7.7 € pour les sorties scolaires ainsi que 400 € de subvention à l'école Saint Joseph suite à leur demande d'aide pour l'équipement lié au COVID.